BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Conseil d'administration

309^e session. Genève, novembre 2010



Commission du programme, du budget et de l'administration

POUR INFORMATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13

Addendum

Note explicative concernant le tableau 1

Quel est le but du tableau 1?

1. Le tableau 1 figurant dans l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 propose une vue d'ensemble par région des demandes prioritaires adressées au BIT par les mandants pour obtenir ses services techniques d'appui. Ce tableau énonce également les cibles proposées pour 2012-13 en réponse à ces demandes sur la base d'une évaluation que le Bureau a faite de sa capacité à leur donner suite.

Que représente chaque chiffre indiqué dans le tableau?

- 2. Résultat énoncé dans le programme et budget: Il s'agit d'une liste thématique des 19 résultats énoncés dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13.
- 3. Résultats énoncés dans les programmes par pays: Ces résultats, extraits des informations figurant dans les programmes par pays de promotion du travail décent, et dans les plans de travail axés sur les résultats, sont les résultats attendus dans un pays. En règle générale, pour un pays, les mandants et le Bureau ont défini entre six et 12 résultats à atteindre sur une période de quatre à cinq ans.
- **4.** Demande prioritaire: Elle représente le nombre de résultats énoncés dans un programme par pays auxquels les mandants ont donné le rang de priorité le plus élevé pour des services techniques du BIT dans le cadre des 19 résultats du programme et budget.

¹ Document GB.309/PFA/2.

5. Cible proposée: C'est le nombre de résultats énoncés dans un programme par pays, que l'on se propose d'atteindre en 2012-13. Ils sont mesurés par rapport à chaque résultat énoncé dans le programme et budget et comprennent un programme de travail que le Bureau doit exécuter en appui aux mandants. Le chiffre cible proposé est égal, à de rares exceptions près, au nombre de pays dans la région concernée où l'on pense pouvoir atteindre les résultats, compte tenu des capacités estimées.

Comment les demandes des mandants ont-elles été identifiées?

6. Ces demandes sont fondées sur un examen des informations figurant dans les programmes par pays de promotion du travail décent et des plans de travail axés sur les résultats. Ces informations ont été globalisées pour donner un aperçu régional. C'est un instantané d'une situation dynamique dans la mesure où les programmes par pays de promotion du travail décent sont périodiquement renouvelés et ajustés dans tous les Etats Membres. De même, les plans de travail axés sur les résultats sont constamment gérés de manière à tenir compte des faits nouveaux, des fonds disponibles, etc.

Qui a pris les décisions concernant les résultats énoncés dans les programmes par pays?

- 7. Ce sont généralement les mandants de l'OIT qui décident, lors de l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent, des résultats à y énoncer. Dans les pays pour lesquels ce type de programme n'existe pas, on procède à une autre forme d'établissement des priorités (protocole d'entente, discussions tripartites) avec la participation du Bureau et des mandants pour déterminer les résultats pertinents à énoncer dans un tel programme.
- **8.** Il est également tenu compte des priorités transversales liées aux normes et au mécanisme de contrôle des normes de l'OIT, au tripartisme et à l'égalité entre les sexes. On trouvera dans le tableau ci-après un compte rendu sommaire de l'état d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent ².

Programmes par pays de promotion du travail décent, par région

Programmes par pays de promo				
Région	En préparation	Projet	Approuvé	
Afrique	16	25	12	
Etats arabes	6	0	4	
Asie-Pacifique	3	7	17	
Amériques	5	9	11	
Europe	2	3	7	
Total	32	44	51	

.

² Pour plus de détails sur les programmes par pays de promotion du travail décent, voir le document GB.309/TC/2.

Comment les demandes des mandants sont-elles classées par ordre de priorité?

9. Le niveau absolu de la demande de services adressée au BIT par les mandants est très varié et couvre un grand nombre d'Etats Membres. Les programmes par pays de promotion du travail décent, qui spécifient les priorités pour chaque pays, sont le principal mécanisme utilisé pour classer ces demandes par ordre de priorité. De toute évidence, les demandes d'assistance imprévues (par exemple, les initiatives de redressement au lendemain d'une crise), les décisions prises par la Conférence internationale du Travail et par le Conseil d'administration, ainsi que les questions découlant du système de contrôle des normes, élargissent le champ d'action du BIT dans un pays, et les priorités sont ajustées en conséquence.

Comment les cibles proposées pour 2012-13 ont-elles été estimées?

10. Les cibles proposées sont fondées sur l'évaluation que le Bureau fait des capacités de l'OIT en supposant un cadre de ressources stable, y compris les ressources extrabudgétaires, pour la prochaine période biennale.

Pourquoi les cibles proposées dépassent-elles parfois la demande prioritaire?

- 11. Dans certains pays, les ressources disponibles par le biais de la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires ne coïncident pas avec les priorités les plus élevées identifiées par les mandants dans le pays concerné. C'est notamment le cas du résultat 16 (travail des enfants) en Asie.
- 12. Dans certains cas, aussi, la demande qualifiée de prioritaire et les cibles proposées ne se prêtent pas à une comparaison directe. Ainsi, s'agissant du résultat 18 (normes internationales du travail), il convient de tenir compte des questions soulevées par les organes de contrôle. Les cibles fixées dans ce domaine reflètent les activités de sensibilisation déployées par le Bureau ainsi que la réponse à la demande des mandants. Cela vaut aussi, dans une certaine mesure, pour le résultat 14 (liberté syndicale et droit de négociation collective) et le résultat 15 (travail forcé).

Genève, le 3 novembre 2010

Document soumis pour information

Tableau 1. Ventilation des demandes prioritaires et des cibles proposées par région et par résultat

Résultat énoncé dans le programme et budget	Totaux		Afrique		Etats arabes		Asie		Europe		Amériques	
	Demande prioritaire	Cible proposée										
Résultat 01 – Promotion de l'emploi	84	42	34	17	7	5	20	12	7	2	16	6
Résultat 02 – Développement des compétences	80	40	27	17	7	3	14	6	13	6	20	8
Résultat 03 – Des entreprises durables	49	25	21	9	5	6	6	2	9	2	8	6
Résultat 04 – Sécurité sociale	60	41	23	13	8	9	9	6	8	7	12	6
Résultat 05 – Conditions de travail	22	11	2	1	3	1	3	4	5	2	10	3
Résultat 06 – Sécurité et santé au travail	32	21	9	6	3	1	3	4	8	5	10	6
Résultat 07 – Migrations de main-d'œuvre	28	11	1	3	3	2	11	1	6	3	7	2
Résultat 08 – VIH/sida	60	51	31	27	4	1	10	7	6	8	10	8
Résultat 09 – Organisations d'employeurs	60	47	23	17	6	2	8	11	8	7	15	10
Résultat 10 – Organisations de travailleurs	91	52	26	14	5	6	22	11	19	7	19	14
Résultat 11 – Administration du travail et législation du travail	43	27	13	8	6	5	9	6	4	4	13	4
Résultat 12 – Dialogue social et relations professionnelles	63	20	24	4	6	3	9	2	11	7	14	4
Résultat 13 – Le travail décent dans les secteurs économiques	19	12	4	3	4	1	8	2	2	4	2	2
Résultat 14 – Liberté syndicale et droit de négociation collective	19	9	2	1	4	2	7	1	1	2	5	2
Résultat 15 – Travail forcé	9	8	2	2	3	2	3	1	0	0	1	3

Résultat énoncé dans le programme et budget	Totaux		Afrique		Etats arabes		Asie		Europe		Amériques	
dans to programme or suager	Demande prioritaire	Cible proposée										
Résultat 16 – Travail des enfants	78	72	29	19	6	4	12	18	9	8	23	23
Résultat 17 – Discrimination au travail	17	7	6	2	3	1	4	0	2	2	3	2
Résultat 18 – Normes internationales du travail	65	66	23	16	12	12	13	10	6	9	11	19
Résultat 19 – Intégrer le travail décent	22	14	12	4	2	1	1	2	0	1	7	6
Totaux	902	577	310	183	92	67	173	107	120	86	206	134